SICAV PLUS

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **DELTA CONSULT** représenté par

M. Walid BEN SALAH.

	BILAN ARRETE AU 3		Pitter manager	
	(Montants exprimés	en dinar tuni	sien)	
ACTIF		Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	S	4	3 606 865	2 746 593
Actions, valeur	s assimilées et droits rattachés		55	65
Obligations et v	valeurs assimilées		3 528 7 <mark>1</mark> 7	2 646 067
Tires des Orga	nismes de Placement Collectif		78 093	100 461
Placements mon	étaires et disponibilités		1 225 289	883 916
Placements mo	onétaires	6	1 218 055	870 574
Disponibilités	Silvanico		7 234	13 342
Créances d'explo	pitation	12	31 393	31 553
	TOTAL ACTIF		4 863 547	3 662 062
PASSIF				
Opérateurs crédi	iteure	8	8 373	7 575
Autres créditeurs		9	2 298	1 676
ratios organisar	Janvoio		2 200	1070
	TOTAL PASSIF		10 671	9 251
ACTIF NET				
Capital		13	4 702 843	3 533 115
Sommes distribu	ables			
Sommes distril	buables de l'exercice		150 033	119 696
	ACTIF NET		4 852 876	3 652 811
	10111 1/21			

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

		0.20	cembre
		2012	2011
Revenus du portefeuille-titres	5	135 300	109 632
Revenus des actions et valeurs assimilées Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		2 131 738 3 560	3 104 708 4 921
Revenus des placements monétaires	7	21 991	14 917
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		157 291	124 549
Charges de gestion des placements	10	(36 909)	(28 512)
REVENU NET DES PLACEMENTS		120 382	96 037
Autres produits		125	1 770
Autres charges	11	(4 898)	(3 759)
RESULTAT D'EXPLOITATION		115 609	94 048
Régularisation du résultat d'exploitation		34 424	25 648
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		150 033	119 696
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(34 424) (3 470) 1	(25 648) 1 681 (4 827)
RESULTAT DE L'EXERCICE	Ē	112 140	90 902

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	31 De 2012	écembre 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	112 140	90 902
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	115 609 (3 470) 1	94 048 1 681 (4 827)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL Souscriptions - Capital - Régularisation des sommes non distribuables - Régularisation des sommes distribuables Rachats	1 087 925 5 641 782 189 037 189 656	1 023 318 2 978 297 75 541 96 845
 Capital Régularisation des sommes non distribuables Régularisation des sommes distribuables VARIATION DE L'ACTIF NET	(4 622 737) (154 581) (155 232) 1 200 065	(2 014 369) (41 799) (71 197) 1 114 220
ACTIF NET En début de période En fin de période	3 652 811 4 852 876	2 538 591 3 652 811
NOMBRE D'ACTIONS En début de période En fin de période	78 942 101 711	56 658 78 942
VALEUR LIQUIDATIVE	47,712	46,272
TAUX DE RENDEMENT	3,11%	3,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012, à D : 3.606.865 et se détaille comme suit :

	NII	0-04	Valeum	0/
	Nombre	Coût	Valeur	%
	de titres	d'acquisition	au 31/12/2012	Actif net
Actions,valeurs assimilées & droits rattachés		37	55	0,00%
		0.1		2,22,2
Actions, valeurs assimilées				
&droits rattachés admis à la cote		37	55	0,00%
<u>Actions</u>				
TPR	11	37	55	0,00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		3 429 373	3 528 717	72,71%
				•
Obligations des sociétés		989 500	1 008 034	20,77%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	6 000	6 158	0,13%
AMEN BANK 2006	1 000	50 000	51 746	1,07%
BTE 2010 CB	600	54 000	54 734	1,13%
CIL 2010/2	700	42 000	42 292	0,87%
ATL 2010/ 2 TV	1 000	100 000	100 023	2,06%
CIL 2011/1 TF	1 000	80 000	83 087	1,71%
TUNISIE LEASING 2011/1 F	1 000	80 000	82 067	1,69%
UIB 2011/1 TR B	500	47 500	48 340	1,00%
TUNISIE LEASING 2011/3 F	1 000	100 000	104 282	2,15%
T L 2012 - F	800	80 000	82 378	1,70%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	100 000	101 452	2,09%
T L 2012 - 2 B	500	50 000	50 288	1,04%
UIB 2012/1 A	2 000	200 000	201 188	4,15%
Bons du Trésor Assimilables		2 439 873	2 520 683	51,94%
BTA 10 2013 6.10%	190	193 644	193 454	3,99%
BTA 04 2014 7.50%	277	290 009	291 934	6,02%
BTA 07 2014 7.30%	443	451 322	458 580	9,45%
BTA 07 2014 0.230 % BTA 02 2015 7,00%	920	951 648	1 008 209	20,78%
BTA 02 2013 7,00 % BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	25 394	0,52%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	50 592	1,04%
BTA 03 2019 5.5%	225	223 200	231 283	4,77%
BTA 08 2022 5.6%	268	256 500	261 237	5,38%
Titres des Organismes de Placement Collectif		77 658	78 093	1,61%
The state of the s		1. 000		.,0.70
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	77 658	78 093	1,61%
Total		3 507 068	3 606 865	74,32%
Pourcentage par rapport au total des actifs				74,16%

	Coût	<u>Intérêts</u>	Plus (moins)	Valeur au	Plus (moins)
	<u>d'acquisition</u>	courus	Valeurs latentes	au 31décembre	values réalisée
		<u>nets</u>			
Soldes au 31 décembre 2011	2 698 616	64 437	(16 460)	2 746 593	
* Acquisitions de l'exercice					
BTA	1 786 433			1 786 433	
Obligations	430 000			430 000	
Titres SICAV	70 747			70 747	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(75 500)			(75 500)	
BTA	(1 310 137)			(1 310 137)	(325
Actions DA	(2)			(2)	
Titres FCC	(22 342)			(22 342)	
Titres SICAV	(70 747)			(70 747)	32
* Variation des plus ou moins values portefeui	lles titres		(3 470)	(3 470)	
* Variations des intérêts courus sur obligations	et valeurs assimilées	55 290		55 290	
Soldes au 31 décembre 2012	3 507 068	119 727	(19 930)	3 606 865	3

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice $\, D : 135.300 \,$ contre $\, D : 109.632 \,$ au 31 Décembre 2011, et se détaillent comme suit :

	2012	2011
Revenus des actions et valeurs assimilées		
- dividendes	2	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- intérêts	32 007	21 628
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts	99 731	83 080
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
Revenus des parts des Fonds Communs de Créances		
- intérêts	3 560	4 921
TOTAL	135 300	109 632

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 1.218.055 contre D : 870.574 au 31.12.2011, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Billets de trésorerie	300 000	298 213	299 714	6,18%
Tunisie factoring au 09/01/2013	300 000	298 213	299 714	6,18%
Dépôt à vue		517 872	527 313	10,87%
Amen bank pasteur		517 872	527 313	10,87%
Bons de trésor à court terme	392 000	389 576	391 028	8,06%
BTC 52 au 15/01/2013	392 000	389 576	391 028	8,06%
Total général		1 205 661	1 218 055	25,10%
Pourcentage par rapport au total des actifs				25,04%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à D : 21.991, contre D : 14.917 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit:

	2012	2011
Intérêts des dépôts à vue	9 442	7 839
Intérêts des billets de trésorerie	3 035	3 366
Intérêts des BTC	9 514	3 712
TOTAL	21 991	14 917

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à D : 8.373 contre D: 7.575 au 31.12.2011 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2012 et se détaille anisi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Montant HT	8 348	7 553
TVA	1 503	1 359
Total TTC	9 851	8 912
Retenue à la source	1 478	1 337
Net à payer	8 373	7 575

788

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à D : 2.298 contre D : 1.676 au 31.12.2011, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	392	304
Retenues à la source à payer	1 478	1 337
TCL	42	32
Intéréts intercalaires sur obligations Tunisie		
Leasing	386	-
Autres	<u> </u>	3
Total	2 298	1 676

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2012 à D : 36.909 contre D : 28.512 pour l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2012 à D : 4.898 contre D : 3.759 pour l'exercice précédent, et englobe principalement la redevance du CMF.

Note 12 : Créances d'exploitation

Nombre d'actionnaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 31.393 , il représente exclusivement le solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre 2012.

Note 13: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :	
<u>Capital au 31-12-2011</u>	
Montant	3 533 115
Nombre de titres	78 942
Nombre d'actionnaires	662
Souscriptions réalisées	
Montant	5 641 782
Nombre de titres émis	126 057
Nombre d'actionnaires nouveaux	335
Rachats effectués	
Montant	(4 622 737)
Nombre de titres rachetés	(103 288)
Nombre d'actionnaires sortants	(209)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur	(\)
titres	(3 470)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	1
Régularisation des sommes non distribuables	(67)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	119 696
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	34 523
Capital au 31-12-2012	4.700.040
Montant	4 702 843
Nombre de titres	101 711

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mai 2012.

2012	2011	2010	2009	2008
1,546	1,578	1,756	2,218	1,959
(0,363)	(0,361)	(0,381)	(0,462)	(0,399)
1,184	1,217	1,375	1,757	1,560
0,001	0,022	0,005	0,004	0,004
(0,048)	(0,048)	(0,044)	(0,047)	(0,040)
1,137	1,191	1,336	1,714	1,524
0,338	0,325	0,213	(0,140)	0,033
1,475	1,516	1,549	1,574	1,557
(0,034)	0,021	(0,072)	(0,090)	(0,031)
()	(0,061)	0,111	0,227	0,087
(0,034)	(0,040)	0,039	0,136	0,056
1,103	1,152	1,375	1,850	1,580
(0,034)	(0,040)	0,039	0,136	0,056
(0,001)	(0,010)	0,016	(0,008)	0,008
(0,035)	(0,050)	0,055	0,129	0,064
47,712	46,272	44,806	43,202	41,499
0,77%	0,79%	0,87%	1,09%	0,98%
0,10%	0,10%	0,10%	0,11%	0,10% 3,83%
	1,546 (0,363) 1,184 0,001 (0,048) 1,137 0,338 1,475 (0,034) - (0,034) 1,103 (0,034) (0,001) (0,035) 47,712	1,546 1,578 (0,361) 1,184 1,217 0,001 0,022 (0,048) (0,048) 1,137 1,191 0,338 0,325 1,475 1,516 (0,034) 0,021 - (0,061) (0,034) (0,040) 1,103 1,152 (0,034) (0,040) (0,001) (0,010) (0,035) (0,050) 47,712 46,272	1,546 1,578 1,756 (0,363) (0,361) (0,381) 1,184 1,217 1,375 0,001 0,022 0,005 (0,048) (0,048) (0,048) (0,044) 1,137 1,191 1,336 0,338 0,325 0,213 1,475 1,516 1,549 (0,034) 0,021 (0,072) (0,061) 0,111 (0,034) (0,040) 0,039 1,103 1,152 1,375 (0,034) (0,040) 0,039 (0,001) (0,010) 0,016 (0,035) (0,050) 0,055 47,712 46,272 44,806 0,77% 0,79% 0,87% 0,10% 0,10%	1,546 1,578 1,756 2,218 (0,363) (0,361) (0,381) (0,462) 1,184 1,217 1,375 1,757 0,001 0,022 0,005 0,004 (0,048) (0,048) (0,044) (0,047) 1,137 1,191 1,336 1,714 0,338 0,325 0,213 (0,140) 1,475 1,516 1,549 1,574 (0,034) 0,021 (0,072) (0,090) (0,061) 0,111 0,227 (0,034) (0,040) 0,039 0,136 1,103 1,152 1,375 1,850 (0,034) (0,040) 0,039 0,136 (0,034) (0,040) 0,039 0,136 (0,035) (0,050) 0,055 0,129 47,712 46,272 44,806 43,202 0,77% 0,79% 0,87% 1,09% 0,10% 0,10% 0,11%

14.2. Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% l'an, sur les placements en actions et de 1% l'an sur le reliquat de l'actif net.

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV PLUS», pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.863.547, un actif net de D : 4.852.876 et un bénéfice de D : 112.140, ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

- **4.** En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- **5.** En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 03 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 03 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH